

TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE 582

Livraison des données aux systèmes SKI

Status	Information
Version	1.0
Letzte Änderung	vendredi, 29. septembre 2023
Modifié par	Weinekötter Jens (I-FUB-PLA-KI)
Referenz	Directive 582 - Définition du numéro de ligne et du nom de la ligne
Übersetzung	En cas de contradiction entre les différentes langues, la version allemande fait foi.

Basis

Le site <u>Ligne directrice 582</u> définit le numéro de ligne CH, qui est étroitement lié au champ d'horaire correspondant. Conformément à la directive, le numéro de ligne qui doit être communiqué au client est déduit de ce numéro de ligne CH (CHLNR). Le CHLNR ne doit pas être confondu avec le Swiss Line ID (SLNID). L'exemple suivant en est une illustration :

SLNID	CHLNR	Communication vis-à-vis de la clien- tèle
ch:1:slnid:1024394	b1.R20	R20
ch:1:slnid:1026247	r.30.980	M80
ch:1:slnid:1024336	b0.IC6	IC6

Pas de modification de la livraison des données dans la plupart des cas

La directive 582 de l'Office fédéral des transports (OFT) indique quel numéro de ligne doit être communiqué au client. Suite à la publication de la directive, certaines entreprises de transport (ET) des questions se sont posées sur la manière de mettre en œuvre cette mesure dans la livraison des données. D'autant plus que déjà dans l'horaire 2024 la directive doit être mise en œuvre. Cela signifie que la directive doit déjà être mise en œuvre pour le projet d'horaire et qu'elle doit être prise en compte dans la livraison des données.

Dans la plupart des cas, rien ne change au niveau de la livraison des données. Les systèmes SKI sont configurés de manière à communiquer le numéro de ligne prescrit par l'OFT de la même manière. Il existe cependant toujours une différence entre les données de l'horaire et les données en temps réel, en particulier pour les catégories d'offre pour lesquelles la catégorie d'offre est également contenue dans le numéro de ligne (par exemple R20).

Livraison des données horaires

Rien ne change dans la livraison des données de l'horaire. La catégorie d'offre et la ligne continuent à être livrées séparément. Pour tous les numéros de ligne selon l'OFT qui contiennent la catégorie d'offre (p. ex. R20), la catégorie d'offre (R) n'est pas mentionnée dans le champ "Ligne". Ceci est également valable pour les commandes de sillons comme jusqu'à présent. Le tableau suivant montre les noms de champ selon la désignation dans le format des données théoriques HRDF.

Moyen de transport (VM) Type	Linie	Édition (numéro de ligne selon OFT)
R	20	R20
IC	6	IC6

Dans les cas où la catégorie d'offre n'est pas incluse dans le numéro de ligne (principalement le trafic de proximité), celleci ne doit pas figurer dans le numéro de ligne (comme c'était le cas jusqu'à présent). Le tableau suivant montre les noms des champs selon leur désignation dans le format de données cible HRDF.

Moyen de transport (VM) Type	Linie	Édition (numéro de ligne selon OFT)
Т	9	9
BN	M9	M9

Pour la livraison dans d'autres formats (p. ex. NeTEx), il n'y a pas non plus de divergences connues par rapport à la procédure actuelle.

Données en temps réel

Dans les données en temps réel, le numéro de ligne doit être transmis sous forme composée conformément à l'OFT. Dans la plupart des cas, cela peut également être géré comme auparavant (VDV454). Le tableau suivant montre les noms des champs selon leur désignation dans le format de données temps réel VDV454.

ProduktID	VerkehrsmittelText	LinienText	Édition (numéro de ligne selon OFT)
Zug	R	R20	R20
Tram	Т	9	9
Bus	BN	M9	M9

Spezialfälle

Nous connaissons quelques cas particuliers. Dans la plupart des cas, des solutions sont déjà recherchées. La liste suivante, non exhaustive, décrit les cas spéciaux.

Cas	Description
Fernverkehr	Cas exceptionnels Trains sans numéro de ligne
Trafic international	En raison de l'échange international de données, un numéro de ligne n'est pas possible.
Catégories d'offres spéciales	Panorama Express, avec nom marketing et numéro de ligne comme GEX, LEX, etc.
Schiffe	pas de concept de ligne uniforme, doit être élaboré

Cas	Description
Remontées mécaniques, téléphé- riques	pas de concept de ligne uniforme, doit être élaboré

Si d'autres cas spéciaux devaient se présenter, veuillez contacter <u>qs.ski@sbb.ch</u>.

Weiteres Vorgehen

Il s'est avéré qu'il n'existe pas de conception uniforme du numéro de ligne dans le secteur. Actuellement, des clarifications sont en cours entre l'OFT, l'ICC (standard de la branche) et la PIC pour une désignation technique uniforme des termes qui décrivent une ligne (catégorie d'offre, numéro de ligne, concession). La représentation dans les systèmes informatiques est également discutée.

- Afin de mettre en place une structure de données uniforme à l'avenir, un plan de migration sera mis en place.
- Cela se fera dans le cadre des discussions autour de la SLNID ou sera intégré en tant que nouveau thème distinct dans la feuille de route PIC.
- Cela aura un impact sur les systèmes d'achat avec certaines adaptations.

Pour toute question, veuillez contacter gs.ski@sbb.ch.

Beste Grüsse